



Résidence secondaire ou principale

Par **supernenene91**, le **25/04/2012** à **10:02**

Bonjour,

je suis en essonne en location, j'ai acheté une maison familiale en normandie, et j'y suis week end et congés, mais j'y habiterais dans 2 ans,
ma question : cette maison est mon premier achat, puis je la mettre en résidence principale, je fais des travaux et prévois d'y mettre cheminée, radiateur à inertie, isolation , et souhaiterai bénéficier des crédits d'impots.

Comment puis je procéder sans être hors la loi ?

Cordialement